

C.L.É AUXERROIS SEREIN 24.10.2023

L'an deux mil vingt-trois, le 24 Octobre, la commission locale d'énergie de l'Auxerrois Serein du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (S.D.E.Y.), régulièrement convoquée, s'est réunie à Irancy salle des fêtes Chemin des Fossés 89290, sous la co-présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY Président du SDEY, de Monsieur Philippe MAILLET vice-président du SDEY.

Etaient présents : Mme DAUVISSAT, Mme REBOULEAU, M. ALEKSANDROSKY, M. LAROCHE, M. MESLIN, M. CLEMENT, M. BARBOTIN, M. GALLIMARD, M. ELLEVIN, M. HEURLEY, Mme RELTIENNE, M. CESCHIN, M. BARBOTTE, M. RIAANT, M. GABRIELLE, M. BOUBOULEIX.

Pour les entreprises : Benoît LECOMTE pour l'entreprise SPIE City Networks.

Entreprise DRTP absente non excusée.

Absents excusés : Mme ROYER,

Le personnel du SDEY présents à cette assemblée : Éric GENTIS (Directeur Général des Services), Emeline RIMBAULT (Directrice Générale Adjointe en charge de l'administration générale et des finances) Nicolas LUX (Directeur Général Adjoint en charge des services techniques), Marie-Laure MICHOT responsable des services Electrification / Eclairage Public, Anthony RIOU (Chargé d'affaires Eclairage Public / Electrification Rurale de ce secteur), Yann LURIER (Chargé d'affaire sécurisations), Julie KLOETZLEN (Secrétaire de la CLE de l'Auxerrois), Aurélie ROSSIGNOL (Responsable du service optimisation énergétique), Augustin BALLU (Chargé de mission énergies renouvelables).

Le Président remercie tous les élus de leur présence à cette assemblée et remercie particulièrement Monsieur le Maire d'Irancy, qui nous prête gracieusement la salle des fêtes de sa commune. Il remercie également les représentants du SDEY et des entreprises, qui sont venus à cette réunion afin d'apporter des informations et répondre aux éventuelles questions des délégués.

ORDRE DU JOUR

1. Elections d'un délégué,
2. Point sur la stratégie d'investissement du SDEY,
3. Explication de l'actualisation des prix, renouvellement des marchés de l'Auxerrois,
4. Présentation du cadastre solaire,
5. Point sur le groupement d'achat d'énergies,
6. L'Harmonisation des tarifs des recharges des bornes pour véhicules électriques,
7. Les actualités d'ENEDIS et un focus avec le SDEY sur la loi APER,



ELECTIONS D'UN DELEGUE

Monsieur LOURY explique que le quorum n'étant pas nécessaire, les élus ici présents vont procéder à l'élection d'un nouveau délégué et de son suppléant qui sera membre du bureau suite au départ de Monsieur GUEGUEN. Il demande si dans l'assemblée des personnes sont volontaires.

- Monsieur MAILLET est désigné secrétaire de séance pour ce vote.
- Monsieur GALLIMARD délégué de la commune de Monéteau est candidat pour être membre titulaire du bureau.

Personne d'autre ne souhaite se présenter. Monsieur LOURY propose à l'assemblée un vote à main levée. Sans objection.

- Monsieur GALLIMARD est élu membre titulaire au bureau de la CLE de l'Auxerrois Serein.
- Monsieur CESCHIN représentant la commune de Saint Bris le Vineux, se porte volontaire pour être son suppléant.

Personne d'autre ne souhaite se présenter. Monsieur LOURY propose à l'assemblée un vote à main levée. Sans objection.

- Monsieur CESCHIN est élu suppléant de Monsieur GALLIMARD.

Les élections sont terminées.



1 POINT SUR LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DU SDEY

Emeline RIMBAULT Directrice Adjointe, rappelle que l'électrification et l'éclairage public sont le cœur de métier du SDEY et propose de faire un bilan à mi-mandat. Celui-ci, fait état d'environ 64 millions d'Euros de commande de travaux depuis trois ans, avec une année record en 2022 qui comptabilise à elle seule 35 millions d'euros de travaux.

- Ce pic de commandes en 2022 s'explique d'une part, par le renouvellement des marchés de travaux avec un risque d'inflation, ce qui a amené le SDEY à commander un maximum d'opérations avant la date de fin de marché, pour garantir aux communes les mêmes prix pratiqués depuis 4 ans. D'autre part, la signature du nouveau contrat de concession avec ENEDIS ayant conduit à l'ouverture d'une nouvelle enveloppe de subvention dite « Convention de modernisation », dédiée principalement aux travaux de sécurisation, a permis de commander un volume important d'études en vue d'une programmation de travaux s'étalant jusqu'en 2026.
- Par ailleurs, l'emprunt contracté pour réaliser les rénovations globales a impulsé 13 millions de commandes en 2022. Soit 14000 points lumineux rénovés, pour des économies à effet immédiat.
- Enfin, un rythme d'investissement très soutenu en 2022, pour une année 2023 plus calme en termes de commandes mais pas en termes d'ouvrages, puisque l'ensemble des commandes passées en fin d'année 2022 ont vu leurs travaux se réaliser en 2023, voir 2024.
- **ZOOM sur le secteur de l'Auxerrois : 802 032 € de commandes. Mais les travaux commandés en 2022 glissent sur 2023 et 2024.**

Programme de travaux 2024 secteur Auxerrois-Serein :

Dissimulations :

Dans le but de finaliser la programmation des travaux 2024, selon le classement des demandes de dissimulations (voir en annexe la présentation), le bureau a proposé de retenir les affaires suivantes, sous réserve des crédits disponibles et du vote du comité :

1. **APPOIGNY** dissimulation du centre bourg,
2. **BEINES** dissimulation voie Neuve.

Monsieur LOURY explique que toutes les communes ne peuvent pas être retenues du fait du nombre de demandes. Cependant, si une commune souhaite se désister il faut prévenir rapidement les agents du SDEY, afin de faire remonter un autre projet.

Eclairage public :

Aujourd'hui 30 communes sont en liste d'attente pour des travaux de rénovation globale en télégestion. Le syndicat aura la possibilité de réaliser pour environ 2 millions d'euros d'investissement pour ce type d'opération.

Sur ce secteur, **la commune d'Appoigny est fléchées pour 2024**, sous réserve des crédits disponibles et du comité qui doit voter des critères de priorité.

Sécurisations :



Le programme de sécurisation étant bouclé jusqu'en 2025, toute nouvelle demande, ne pourra être prise en charge avant 2026.

2 EXPLICATION SUR L'ACTUALISATION DES PRIX

Nicolas LUX, explique que l'impact de l'inflation de l'année 2021-2022 a eu une forte incidence sur les factures de travaux EP / ER avec une augmentation de l'actualisation des prix allant de 5 à 10 % sur les gros volumes d'achat.

Effectivement, les personnes publiques soumises au code de la commande publique sont tenues, de conclure leurs marchés à prix révisibles lorsque les parties sont exposées à des aléas majeurs du fait de l'évolution raisonnablement prévisible des conditions économiques pendant la période d'exécution des prestations.

Les marchés publics auxquels nous sommes soumis, nous obligent donc à appliquer une formule de révision ayant une incidence directe sur la facturation finale aux communes.

En effet, en 2021-2022 le conflit en UKRAINE, a créé un contexte inflationniste, générant ainsi une augmentation de plus de 15% sur les prix des matériaux. Cette crise n'ayant pas été anticipée et nos aléas s'étant limités à plus ou moins 5 à 10%, certaines de nos opérations ont subi cette augmentation impactant le solde aux communes, au-delà des hypothèses prévues dans le règlement financier (car souvent signé avant la tendance inflationniste)

Cependant dès 2023, le SDEY a intégré cette donnée dans ces chiffrages avec un poste actualisation / révision réajusté à la hausse de façon à limiter au maximum le risque de dépassement du montant figurant dans la convention financière.

Pour information, les marchés de travaux du secteur de L'Auxerrois Serein arrivent à leur terme le 31 Décembre 2023. Le nouveau marché d'une durée d'un an, renouvelable trois fois est attribué à l'entreprise SPIE City Networks.

3 LE CADASTRE SOLAIRE

Le cadastre est un outil de sensibilisation cartographique, pour voir en quelques clics le potentiel solaire de n'importe quelle toiture de l'Yonne.

Augustin BALLU explique que le potentiel solaire est visible seulement aux communautés de communes qui ont adhéré au cadastre solaire du SDEY.

Monsieur GENTIS précise que le SDEY attend la fin de l'année pour informer les communes qu'elles auront la possibilité d'adhérer au cadastre solaire même si leur com-com de rattachement ne souhaite pas adhérer. Un modèle de délibération sera disponible sur le site en temps voulu.



4 LE GROUPEMENT D'ACHAT

Grouper les achats d'énergies pour optimiser les prix, le SDEY offre des conditions tarifaires très optimisées.



Nouveau marché une délibération est à prendre avant le 15 décembre 2023

Pourquoi adhérer ? Pour pouvoir bénéficier :

1. D'un personnel dédié, professionnel et d'un interlocuteur privilégié,
2. De contrats négociés et donc sécurisés,
3. D'outils pour suivre sa consommation avec précision,
4. Pouvoir intégrer les fluctuations du parc immobilier de sa commune (achat, vente),
5. Pas de frais d'adhésion pour les communes rurales, ni pour les communes urbaines qui verse 100% de leur taxe.
6. Accéder à une plateforme pour vérifier ses infos, déposer la délibération et signer la lettre d'engagement.

Pour les nouvelles communes, qui n'ont encore jamais adhérées, il est préférable d'appeler le SDEY pour remplir les données techniques et compléter le dossier d'adhésion.

Voir présentation en annexe

5 L'HARMONISATION DES PRIX DES RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le comité a voté ce 23 Octobre 2023, une délibération afin d'instaurer la nouvelle tarification d'utilisation des bornes de recharge.

En effet, au sein même de la région Bourgogne Franche Comté, les tarifs étaient diversifiés d'un département à l'autre, pénalisant ainsi les usagers. Dans le but de s'harmoniser autour de cette question, les syndicats de la région ont décidé d'appliquer une tarification uniforme sur l'ensemble du territoire.

Cette nouvelle tarification, en baisse pour le département de l'Yonne, prend en compte la diminution des coûts de l'énergie en 2024, ainsi que le bouclier tarifaire qui s'applique pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Voir présentation en annexe

Monsieur LOURY explique que le SDEY met en place un programme de renouvellement des bornes les plus anciennes, pour des bornes plus performantes et plus puissantes. Ces investissements seront pris en charge à 100 % par le SDEY.



6 ACTUALITES

ENEDIS : voir présentation en annexe

ENEDIS/SDEY : loi APER

Loi du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables.

Car l'échéance du 31 Décembre 2023 est très courte, le SDEY et ENEDIS sont mobilisés ensemble, pour mettre à disposition des communes, un panel d'outils, qui leur permettra d'identifier rapidement leurs zones à fort potentiel photovoltaïque ou éolien.

En effet, l'enjeu pour les communes est d'éviter de subir l'installation des opérateurs, en ayant défini préalablement quels sont :

1. Le type d'infrastructure qu'elles souhaitent voir s'implanter sur leur territoire ?
2. Les équipements dont elles ne souhaitent pas la présence ?
3. Les zones que les communes sont prêtes à mettre à disposition ? à quelle distance des habitations ?
4. Celles qui devront restées protégées malgré leur potentiel ?

Voir présentation en annexe

- ✦ *Monsieur RIANT maire de la commune de VALLAN, demande comment est-ce que cela va se traduire dans les documents d'urbanisme ?
Le SDEY ne peut répondre à cette question, et propose au maire de se rapprocher des services de la Préfecture. Il déplore un manque de concertation plus en amont de la part des services de la Préfecture, ce qui force désormais les communes à travailler dans l'urgence.*

L'ordre du jour étant épuisé et les communes n'ayant plus de questions, Monsieur LOURY remercie l'assemblée et lève la séance.

Jean Noël LOURY
Le Président